# DES PRINCIPALES EXPRESSIONS QUI SERVENT A LA NOTATION...

Francesco Salvolini

518.22 A7

DES

# PRINCIPALES EXPRESSIONS

QUI SERVENT A LA NOTATION DES DATES

SUR

# LES MONUMENS

DE L'ANCIENNE ÉGYPTE,

D'APRÈS L'INSCRIPTION DE ROSETTE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, N° 46, au Marais.

DES

# PRINCIPALES EXPRESSIONS

QUI SERVENT A LA NOTATION DES DATES

SUR

# LES MONUMENS

DE L'ANCIENNE ÉGYPTE,

D'APRÈS L'INSCRIPTION DE ROSETTE.

---

## LETTRES

A Mr L'ABBÉ COSTANZO GAZZERA,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, A TURIN,

PAR

FRANÇOIS SALVOLINI.

**Seconde Lettre.**

PARIS.

LIBRAIRIE ORIENTALE DE DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS,

IMPRIM.-LIBR. DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS,

Libraires des Sociétés Asiatiques de Londres et de Calcutta, sur le Continent,

RUE RICHELIEU, n° 47 *bis*, ET RUE SAINT-LOUIS, n° 46.

MDCCCXXXIII.

A Mr L'ABBÉ

# COSTANZO GAZZERA,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, A TURIN.

---

MONSIEUR,

En publiant ma Première Lettre sur les expressions qui servent à la notation des dates sur les monumens égyptiens, le dernier résultat a été celui de fixer irrévocablement la nature et la valeur des caractères dont on se servait dans les trois systèmes d'écritures, pour représenter l'idée *mois* en général, et suppléer ainsi à l'expression phonétique du mot ⲉϩⲟⲧ, ou ⲁϩⲟⲧ, de la langue parlée. Ce résultat nous porte maintenant à l'examen des formes *hiéroglyphiques*, *hiératiques* et *démotiques* des noms particuliers donnés à chacun des douze mois.

D'abord, rapport à leur nombre de *douze*, dans lequel les Égyptiens divisèrent l'année, on ne saurait élever aucun doute. Si Clément d'Alexandrie, Hérodote, en un mot, toute l'antiquité ne fût d'accord là-dessus, une seule circonstance servirait à mettre en évidence un pareil fait. Cette circonstance consiste en ce que la série entière de leurs noms mêmes, au nombre de *douze*, quant à leur prononciation, est arrivée jusqu'à nous par trois témoignages différens : celui des anciens auteurs grecs ;

celui de la tradition orale, c'est-à-dire, des Arabes d'Égypte qui s'en servent habituellement; celui enfin des livres coptes, ou les écrits des Égyptiens devenus chrétiens, et ayant, par suite de leur conversion même, adopté l'alphabet grec, en abandonnant leurs antiques écritures nationales.

Voici le tableau de ces noms propres des douze mois de l'année égyptienne, d'après les trois témoignages dont nous venons de parler.

| NOMS COPTES. (MEMPHITIQUES.) | (THÉBAÏQUES.) | NOMS GRECS. | NOMS ARABES. (ÉCRITURE.) | (PRONONCIATION.) | CORRESPONDANS LATINS. |
|---|---|---|---|---|---|
| ⲑⲱⲟⲩⲧ | ⲧⲱⲟⲩⲧ | Θωυθ | توت | *Toût* | September. |
| ⲡⲁⲱⲡⲏ / ⲡⲁⲟ̀ⲡⲏ | ⲡⲁⲱⲡⲉ | Παωφι | بابه | *Babèh* | October. |
| ⲁⲑⲱⲣ | ϩⲁⲑⲱⲣ | Αθυρ | هتور | *Hathour* | November. |
| ϫⲟⲓⲁⲕ | ⲕⲟⲓⲁⲕ | Χοιάκ | كيهك | *Kihak* | December. |
| ⲧⲱⲃⲓ | ⲧⲱⲃⲉ | Τυβι | طوبه | *Thoubèh* | Januarius. |
| ⲙⲉϫⲓⲣ | ⲙⲉϣⲓⲣ | Μεχειρ | امشير | *Amschir* | Februarius. |
| ⲫⲁⲙⲉⲛⲱⲑ | ⲡⲁⲣⲙⲉϩⲁⲧ | Φαμενωθ | برمهات | *Bermahat* | Martius. |
| ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ | ⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲧⲉ | Φαρμουθι | برموده | *Barmoudèh* | Aprilis. |
| ⲡⲁϣⲱⲛⲥ | ⲡⲁϣⲟⲛⲥ | Παχων | بشنس | *Bechaus* | Majus. |
| ⲡⲁⲱⲛⲏ | ⲡⲁⲱⲛⲉ | Παυνι | بوونه | *Boûounéh* | Junius. |
| ⲉⲡⲏⲡ | ⲉⲡⲏⲡ | Επιφι | ابيب | *Abib* | Julius. |
| ⲙⲉⲥⲱⲣⲏ | ⲙⲉⲥⲟⲩⲣⲏ | Μεσορη | مسرى | *Mesri* | Augustus. |

Maintenant il y a ici à remarquer que si, d'un côté l'existence de ces noms, comme ceux-mêmes dont les anciens Égyptiens durent faire usage dans la langue parlée, met hors de doute le nombre des mois qui formaient l'année de ces derniers, de l'autre, ce même fait donne origine à une question très-grave, lorsque l'on compare la série de ces noms avec le tableau de leur forme plus ancienne que Champollion nous a laissé. En effet les savans ont dû apprendre, soit par les *Lettres à M. le duc de Blacas*, relatives au musée de Turin, soit par les notes de Champollion publiées par M. le professeur Kosegarten, que le hiérogrammate français croyait avoir acquis la certitude que les noms propres des douze mois de l'année égyptienne, tels que les auteurs grecs et les livres coptes nous les ont transmis, n'étaient nullement transcrits au moyen d'élémens phonétiques. Cette circonstance avait constamment lieu, d'après lui, non-seulement dans les textes conçus en écriture sacrée, mais aussi dans les textes en écriture populaire; ce qui ne peut n'occasioner encore une plus grande surprise, puisque nous venons de voir que les noms de mois en question, tels que nous les connaissons quant à leur prononciation, sont demeurés vulgaires en Egypte, et ont été sans interruption transmis de bouche en bouche, depuis les tems historiques les plus reculés, jusqu'à nos jours. Or, d'après ces aperçus, se présente naturellement une première question rela-

tive au tableau de Champollion. En effet, aucun éclaircissement n'ayant jamais accompagné la publication quoique répétée de ce tableau, et d'ailleurs les conséquences qu'on tire de l'existence des noms phonétiques des douze mois, étant incontestables, quels peuvent donc être les faits qui décident que, dans les textes sacrés, on n'avait pas reproduit le son même de ces noms de mois, mais que l'on s'était contenté d'en rappeler l'idée par des symboles ou des emblêmes ?

Il y a plus : de l'étude de cette première question, nous verrons sortir un nouveau fait, dont les conséquences assez étranges donnent origine à une seconde question bien importante encore. On remarquera en effet, que lors même qu'on a admis la nature des signes ou groupes servant à la notation des mois égyptiens, telle que Champollion l'admettait, si l'on passe à comparer le tableau de ce dernier avec les résultats qu'on est obligé de tirer de l'examen des trois textes de l'inscription de Rosette, il est facile de s'apercevoir que cet important monument n'est pas toujours d'accord avec ce tableau. Plusieurs savans, il est vrai, n'ignorent pas que Champollion, conduit par l'étude d'autres monumens, n'a jamais douté d'avancer qu'il devait exister une faute du sculpteur à l'endroit de l'inscription de Rosette qui ne s'accordait pas avec ses résultats. Mais dans le manque total de démonstration, dans

lequel, empêché par les seules circonstances, il nous a laissé relativement à cette assertion, n'est-il pas aussi vrai de dire, que la science ne peut trouver un résultat plus positif dans sa bonne foi que dans un témoignage irrécusable, tel que celui de l'inscription de Rosette. C'est ainsi, monsieur, qu'une exposition de faits multipliés et évidens par eux-mêmes, qui, comparés avec sévérité, viennent lever toute incertitude relativement aux deux questions que j'ai dit pouvoir être faites, m'a paru nécessaire. Maintenant, en me la proposant ici, je pense que, loin d'admettre *a priori* le système de Champollion pour la notation des mois égyptiens, il faut, dans l'intérêt même de ce sy tème, commencer par un examen attentif des monumens sur lesquels nous savons d'avance exister l'expression en écriture sacrée de quelques-uns des mois en question, et voir si, sans l'influence d'aucune prévention, des résultats rigoureux décident véritablement en faveur du système du savant Français.

Parmi les monumens que je viens de désigner, l'inscription de Rosette occupe la première place. Le texte grec de ce décret sacerdotal renfermant les noms des mois de Μεχειρ, de Μεσορη et de Θωυθ, il ne s'agit que de distinguer et isoler avec certitude les caractères hiéroglyphiques qui représentent ces noms de mois dans le texte du monument conçu en écriture sacrée: ensuite il deviendra facile, par la

comparaison des élémens constitutifs de ces trois groupes, de reconnaître la nature des signes par lesquels on avait reproduit l'idée de ces mois.

C'est à la ligne sixième du texte grec, que l'on rencontre le nom du mois de Μεχειρ, à l'endroit où a été énoncée la date du décret rendu par le corps sacerdotal rassemblé à Memphis, le IV<sup>e</sup> jour du mois (macédonien) de Xandicus, qui répondait au XVIII<sup>e</sup> jour du mois égyptien de Méchir : μηνος ξανδικου τετραδι αιγυπτιων δε Μεχειρ οκτωκαιδεκατη. Comme toute la première portion du texte hiéroglyphique manque entièrement, il est inutile de chercher ici le correspondant égyptien de ce nom en écriture sacrée. Contentons-nous donc de reconnaître, s'il est possible, dans le texte démotique qui s'est conservé en grande partie, les signes qui, dans le système d'écriture populaire, représentent le mot Μεχειρ du texte grec.

Une cassure a fait disparaître le commencement de la première ligne du texte démotique, dans laquelle le rédacteur du décret avait placé la date ; mais, par un hasard assez heureux, le nom du mois de *Méchir* a échappé à la destruction. Les premiers mots encore subsistans (*voir* planche II, n° 1) répondent, d'après la valeur incontestable de chaque signe, soit phonétique, soit symbolique, reconnue et prouvée par une longue et minutieuse comparaison des trois textes, répondent, dis-je, aux mots égyptiens ou coptes... ⲛ-ⲧ ⲣ (ou ⲉⲥⲣⲉ)

ⲡⲉⲃⲟⲧ ⲛ̀ ⲛⲉⲣⲙⲕⲏⲙⲉ ⲙϣⲓⲣⲥⲟⲩ ⲙⲛⲧϣⲙⲏⲛ
« *qui est le mois des Égyptiens Méchir le jour XVIII.* »
Il est de toute évidence, d'après la traduction grecque qui nous reste de ce passage, que la lacune existante à la première ligne du texte démotique, était primitivement remplie par des mots ou signes exprimant les idées suivantes : « *L'an IX, de Xandicus le 4, qui est le mois des Égyptiens, etc., etc.* »

J'ose, monsieur, vous présenter cette restitution non-seulement sur la foi du texte grec correspondant, mais aussi d'après l'exemple, que je puis comparer, de la date d'une longue inscription hiéroglyphique, qui existe dans le grand temple de l'île de Philae. Cette inscription (1), si les copies qu'on en possède en Europe sont exactes, contient, comme celle de Rosette, l'énonciation du mois macédonien en concordance avec celle du mois égyptien, et, de plus, les expressions de cette double date sont (aux noms et aux quantièmes de l'année et des mois près) les mêmes que celles de la date démotique du décret de Rosette. Voici la date de l'inscription hiéreglyphique de Philae à la ligne première (*voir* pl. II, n° 2) : ⲧⲣⲟⲙⲡⲉ ϫⲟⲩⲡⲁϥⲧⲉ ⲡⲉⲣⲓⲧⲓⲟⲥ ⲛ̀ⲧ ⲉⲓⲣⲉ ⲡⲉⲃⲟⲧ ⲛ̀ ⲛⲉⲣⲙ̀ⲕⲏⲙⲉ ⲉⲡⲏⲡ ⲥⲟⲩ ⲁ « *L'année XXIV, de Peritius, qui est le mois des Égyptiens Epiphi, le premier.* »

(1) Ce texte est relatif au don de vingt-quatre aroures de terre, fait à Isis, déesse du temple, par Évergète II.

L'inscription de Philae, que je vous cite ici, monsieur, me donne occasion de justifier aussi le placement que vous aurez remarqué, de la date du décret démotique de Rosette, comparativement au texte grec. Or, ce ne sont pas seulement les inscriptions de Philae et de Rosette qui présentent leur date à la première ligne : j'ai eu occasion d'observer *constamment*, que, soit dans les stèles funéraires, les contrats et les actes publics de tout genre, soit dans les inscriptions monumentales, les Égyptiens avaient en usage de placer les dates des stipulations ou des faits dans la première ligne des contestes hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques. Cette circonstance étant ainsi justifiée, il est tems de passer à l'analyse du groupe de caractères démotiques qui, dans le monument de Rosette, équivaut au mot Μεχειρ du teste grec.

Ce nom se trouve exprimé par quatre signes (*voir* Pl. II, n° 3) ; 1° par un caractère numérique (ib. *a*) répondant dans tous les textes démotiques à notre chiffre 2 ; 2° par l'équivalent démotique (ib. *b*) du *parallélogramme ouvert par son côté inférieur*, et qui répond à l'aspiration H, le *hori* des Coptes, comme je l'ai déjà fait observer dans ma *Première Lettre* ; 3° par le signe démotique (ib. *c*) de l'articulation R ; 4° par la forme démotique (ib. *d*) du caractère *soleil*, tel qu'on a eu occasion de l'observer ailleurs. En résumant cette analyse, il en résulte évidemment, que le groupe des carac-

tères démotiques, répondant au mot Μεχειρ du texte grec, se compose de deux caractères *idéographiques*, le chiffre *deux*, caractère initial, et le signe *soleil*, caractère final, entre lesquels on a placé un mot *phonétiquement* exprimé par les articulations ⲙ et ⲣ. Maintenant il est déjà permis de conclure de ce premier fait.

1° Que le nom du mois de *Méchir* n'était absolument représenté que *quant aux sons*, dans le texte démotique de l'inscription de Rosette.

2° Qu'un mode de notation semblable à celui du mois de Méchir, et sans aucun rapport avec les noms vulgairement employés, avait été probablement adopté pour tous les douze noms des mois de l'année.

J'avoue, monsieur, que cette dernière conséquence reste jusque-là encore trop incertaine. Dans ce cas, il devient nécessaire pour moi de vous dérouler ici toute la série des faits que l'analyse de l'inscription de Rosette m'a offert rapport à ce sujet, afin de nous assurer de tous les points de comparaison sur lesquels la susdite conséquence repose. Ainsi je me hâte de procéder à la reconnaissance des groupes hiéroglyphiques et démotiques représentant les noms du second, du troisième et du quatrième des mois mentionnés dans le texte grec de Rosette. Je parlerai d'abord de celui de *Mésori*, au XXX^e^ jour duquel on célébrait la fête de la naissance du roi Ptolémée-Épiphane, *την τριακαδα τουτου Μεσορη εν η τα γενεθλια του βασιλεως αγεται.*

C'est dans la dixième ligne actuelle du texte hiéroglyphique, et dans la 28ᵉ-29ᵉ du texte démotique, que je rencontre l'expression, en caractères sacrés et en caractères populaires, de cette dernière phrase, qui contient le nom du mois de *Mésori*. On y dit à la lettre que « *le jour XXX du mois de Mésori, jour natal du dieu* (le roi) *gracieux, toujours vivant, établi en Panégyre, est fêté dans les temples.* » Le groupe hiéroglyphique (Pl. II, n° 4) exprimant dans cette phrase le mois en question, se compose de *quatre croissans lunaires, les cornes dirigées vers le bas*, et d'un caractère représentant un *bassin* ou *réservoir d'eau*. Il est de toute évidence, que ces divers signes, soit phonétiques, soit symboliques, soit figuratifs, n'ont avec les sons et les articulations qui forment le nom propre *Mésori*, pas plus de rapport que ceux qui composent le nom de *Méchir*, que nous venons d'analyser, avec les sons de ce dernier. L'examen du groupe enchorial, répondant au même nom dans la phrase susdite, en fournit une nouvelle preuve. En effet, ce groupe est formé du chiffre démotique exprimant le nombre 4 (Pl. II, 5, *a*) et de la forme démotique (ib. 5, *b*) du caractère hiéroglyphique représentant un *bassin d'eau*. C'est évidemment une simple transcription du groupe hiéroglyphique, à l'exception des croissans dont le nombre seulement se trouve exprimé par le chiffre.

Ce rapprochement de la forme hiéroglyphique

et en même temps de la forme démotique du nom d'un même mois, nous porte naturellement à une conjecture. Si le chiffre 4 remplace, dans le démotique, les quatre *croissans* du nom hiéroglyphique de *Mésori*, le chiffre 2, caractère initial du nom démotique du mois de *Méchir*, que nous venons de lire dans la date du décret de Rosette, devait, dans la partie hiéroglyphique qui a disparu, répondre également à *deux croissans* exprimés figurativement. Je me plais à faire ici ce genre d'hypothèse, puisque l'analyse du premier nom de mois, que nous rencontrons dans le décret de Rosette, après celui de *Mésori*, en donne une confirmation complète. Le nom de mois dont je veux parler, est justement celui de *Méchir* : il se trouve à la ligne 28 du texte démotique, qui porte à la lettre les idées suivantes ; (on célèbre) « pareillement le XVII^e^ jour du mois » de Méchir, dans lequel le roi remplit les cérémo- » nies de la prise de possession du pouvoir royal. » Et la partie correspondante du texte hiéroglyphique (lig. 10 actuelle) dit textuellement. « On fête aussi » le XVII^e^ jour (ici un nom de mois) dans lequel le » roi remplit les cérémonies de la royale fête pour » la prise de possession de la royauté à la place de » son père. » Le groupe hiéroglyphique (Pl. II, n° 6) répondant, dans cette phrase, au nom du mois de *Méchir* du texte démotique, se compose en effet de *deux croissans les cornes dirigées vers le bas*, qui tiennent la place du chiffre 2, caractère initial du nom

démotique du mois de *Méchir*. Seulement il existe ici, entre la forme entière démotique du nom de ce mois et la forme sacrée, une discordance d'élémens qui à la vérité devient fort embarrassante. On observe en effet, que tandis que les deux signes ⲉ et ⲣ suivent le chiffre 2 dans le nom démotique (Pl. II, n°. 3), ils ne sont remplacés, dans le nom hiéroglyphique, que par un seul signe représentant trois tiges de lotus en fleur entremêlées de deux boutons de la même plante, le tout placé sur une base commune. Or, il est bien certain que ce caractère n'a rien de commun avec les deux signes du ⲉ et du ⲣ, puisque Champollion a démontré dans son *Précis*, que ce signe pris phonétiquement n'exprime que l'articulation ϣ des Coptes.

C'est dans cette non-concordance des notations hiéroglyphique et démotique du nom du mois de Méchir, que consiste cette anomalie, qui, comme je l'ai fait remarquer dans le commencement de cette lettre, faisait croire à Champollion qu'une faute du sculpteur existe à la ligne 10 du texte hiéroglyphique de Rosette. Je me suis proposé, monsieur, en vous traçant cette remarque, de justifier l'assertion de mon savant maître; c'est ce que j'espère de pouvoir faire bientôt. En attendant je commencerai par vous soumettre une observation, c'est-à-dire, que la différence que nous venons de découvrir entre l'expression démotique et l'expression hiérogly-

phique en question, devient extrêmement étonnante, lorsqu'on voit que tous les autres noms hiéroglyphiques de mois, qui entrent dans le même décret de Rosette, celui par exemple de Mésori, que nous avons déjà reconnu, ont été fidélement transcrits, presque signe par signe, en écriture démotique. En effet c'est ce que nous montrent aussi les noms, hiéroglyphique et démotique, du mois de *Thoth* mentionnés également dans le texte grec, qui sont des transcriptions exactes l'un de l'autre selon les règles particulières à chacun des deux systèmes graphiques.

Le nom du mois de *Thoth*, Θωυθ, qui se montre à la ligne 50 du texte grec du décret, où il est ordonné de célébrer en l'honneur d'Épiphane et dans toute l'Égypte, une Panégyrie solennelle, qui devait durer pendant *cinq jours*, à partir *de la Néoménie du mois de Thoth*, ἀπὸ της νουμηνιας του Θωυθ εφ' ημερας πεντε, a été exprimé dans la partie correspondante du texte hiéroglyphique, ligne 12, par un caractère symbolique (Pl. II, n° 7), qui, sur les inscriptions tracées avec soin, est reconnaissable par une sorte de *poignard*, et répond toujours (1) dans

(1) Je puis citer ici entre autres trois différens monumens appartenant au musée du Louvre, qui tous se rapportent à un certain personnage nommé *Onnofris*, qualifié de ⲡ ϩⲟⲛⲧ ϩⲟⲩⲓⲧ ⲛ ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ, c'est-à-dire PREMIER *prophète d'Osiris*. L'idée *premier* y est toujours exprimée par le *poignard*, au reste ces monumens consistent dans une statue en granit gris, une autre statue en granit rose, et dans une grande stèle en pierre sablonneuse.

les textes sacrés, par des motifs que Champollion lui-même ignorait encore, aux mots ϩⲟⲩⲛⲓ et ϣⲟⲣⲡ de la langue copte, et exprime l'idée *premier*. Ce caractère, dans le nom du mois de Thoth, est suivi de l'articulation ϣ *schei*, sorte de signe que nous venons de décrire à l'instant, et qui représente un *jardin*. Le texte démotique (ligne 29) offre, signe par signe, la transcription exacte de ce groupe : on y trouve en effet (Pl. II, n° 7) la forme démotique du chiffre *un*, suivie des formes démotiques de l'articulation ϣ. Le groupe se termine par le caractère *déterminatif* solaire, particularité déjà notée dans le nom démotique du mois de *Méchir*, et motivée par cette règle générale dont j'ai eu occasion de parler dans ma *Première Lettre*, et qui consiste dans la présence du disque solaire à la fin de tout mot exprimant une division du tems.

D'après cette manière, par laquelle on a rendu, dans les textes égyptiens, les noms de trois mois, *Thoth*, *Méchir* et *Mésori*, mentionnés dans le texte grec du monument de Rosette, je crois qu'il reste désormais démontré en fait :

« Que les noms propres des douze mois de l'année » égyptienne, tels que les auteurs grecs et les livres » coptes nous les ont transmis, n'étaient nullement » transcrits au moyen d'élémens phonétiques ; » qu'en un mot, on les remplaçait par une série de » dénominations n'ayant aucun rapport de son avec

» les appellations connues, *Thoth*, *Paopi*, *Ha-*
» *thôr*, etc. »

Ainsi, la première question que nous nous étions préposée, reste résolue en faveur du système de Champollion : c'est l'inscription de Rosette qui nous conduit à ce point de vue. Il nous reste encore à justifier l'assertion du savant Français, relativement à la faute existant, d'après lui, dans le texte hiéroglyphique de ce décret. Cette justification doit sortir de la résolution du problème suivant, qui complétera en même tems celle du tableau de Champollion, problème auquel donne origine l'examen des résultats qu'on vient d'obtenir de l'analyse des deux textes égyptiens de Rosette.

La double partie égyptienne de cette inscription démontre suffisamment que, dans les écritures antiques, chaque nom de mois consistait en un caractère ou un groupe, soit symbolique, soit phonétique, précédé de différens chiffres numériques, ou bien de *un*, de *deux*, de *trois*, etc. croissans linéaires renversés, les cornes tournées vers le bas. Or, en réfléchissant sur le nombre de ces croissans, ou la valeur de ces chiffres qui précèdent le caractère ou groupe des mois de *Thoth*, *Méchir* et *Mésori*, on est porté naturellement à demander quels sont les faits qui peuvent démontrer si ce nombre ne dépassait pas celui de 4, ou s'il s'étendait jusqu'à 12, de manière à donner ainsi le numéro d'ordre de chacun des douze mois de l'année.

Les groupes hiéroglyphiques et démotiques représentant le nom du mois de *Thoth*, le *premier* de l'année, affectés du chiffre *un*, porteraient d'abord à croire à la dernière supposition ; mais on en aura démontré pleinement tout le vide, si l'on fait observer que les groupes équivalant aux noms des mois de *Méchir* et de *Mésori*, les *VI*e et *XII*e mois de l'année, sont précédés, au lieu des chiffres 6 et 12, par les chiffres 2 et 4. Au milieu de ces diverses circonstances, ayant besoin de pénétrer plus à fond notre question, et ne voulant d'ailleurs faire usage que des simples données qu'il nous est possible de tirer de l'inscription de Rosette, je trouve qu'on peut faire encore une remarque sur ce monument, remarque dont les conséquences, une fois admises, serviront seules à justifier le système de Champollion. Que l'on observe en effet, que d'abord trois groupes ou caractères *différens* entrent dans la composition des trois noms de mois que nous venons d'examiner ; qu'ensuite ces trois groupes ou caractères sont, comme on l'a déjà remarqué, affectés de chiffres numériques pour la plupart non d'accord avec le numéro d'ordre des mois dont ils servent à former le nom. Que l'on observe enfin qu'il y a tout lieu à croire que la valeur de ces chiffres n'ait pu dépasser celle de *quatre*, puisque c'est ce nombre même que nous trouvons attaché au nom du *dernier mois de l'année* Mésori. Il est impossible de donner une explication plus na-

turelle de toutes ces circonstances, qu'en admettant que nos *trois* groupes ou caractères aient servi chacun à distinguer une de *trois* différentes divisions des mois, divisions qui d'ailleurs, soit à cause de leur nombre, relativement au nombre total des douze mois, soit à cause de la valeur du chiffre qui accompagne le nom de *Mésori* qui en est le dernier, devaient nécessairement consister chacune dans une série de mois, dont le nombre ne dépassât pas celui de *quatre*. J'ajouterai, que ce n'est que dans cette opinion qu'on trouverait une explication satisfaisante, non-seulement de l'existence du chiffre *un* devant le nom du mois de *Thoth*, mais (ce qui est bien plus concluant) de celle du chiffre *deux* devant le nom de *Méchir*. En effet, ce mois étant le *sixième* dans l'ordre des douze qui forment l'année entière, il a résulte de toute nécessité, d'après notre division des mois de l'année égyptienne par tétraménies, qu'il est le *second* de la deuxième de ces tétraménies mêmes. Ainsi, de cette division, que nous ne pouvons admettre jusqu'ici que par une simple induction, il en résulterait, en dernière analyse, que notre signe figurant *un jardin* put servir à noter en général les quatre premiers mois de l'année, puisque nous le voyons entrer dans la composition du nom de *Thoth*, l'un de ces mois mêmes; que le *réservoir d'eau* servant de son côté à distinguer les *quatre* derniers mois de l'année, puisqu'en effet il fait partie d'un d'entre eux, celui de *Mésori*, et que par conséquent le groupe

phonétique ⲙⲣ, dont se compose le nom de *Mechir*, servait à noter les quatre mois du milieu ; de sorte que chacun de ces signes ou groupes pouvait être appliqué à la notation de quatre différens mois de l'année, par la seule adjonction successive des chiffres 1, 2, 3 et 4.

Il est donc possible de mettre d'accord tous les principes sur lesquels se fonde le tableau de Champollion avec les résultats que nous fournit la double inscription de Rosette. Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances sur les monumens de l'antique Égypte, ce même tableau peut recevoir une confirmation bien plus positive encore que celle que nous nous sommes efforcés jusqu'ici de trouver dans l'examen du décret en question. Il existe, soit dans les musées d'Europe, soit sur le sol même de l'Égypte, un grand nombre de monumens qui tous achèvent de mettre en évidence par leur simple inspection les inductions que nous venons d'établir.

Sans trop parler ici de l'application toujours heureuse que j'ai pu faire de ces mêmes inductions à toutes les dates de nombreux papyrus démotiques, application qui donne des résultats certains, puisqu'ils sont très-souvent contrôlés, soit par les textes grecs de ces mêmes actes, soit par les dates relatées dans les enregistremens grecs, qui accompagnent fréquemment le texte de ces contrats égyptiens, je me contenterai de citer ici divers monumens existant, soit

au Louvre, soit au musée de Turin, et dont le plus simple examen lève toute sorte de doute.

Je dois nommer d'abord un monument, dont le dessin, publié dans la *Description de l'Égypte*, permettra au lecteur de vérifier l'exactitude des résultats que nous allons lui présenter. Ce monument consiste en un simple fragment en granitelle gris, provenant de la partie supérieure d'une chapelle monolite, couverte de légendes hiéroglyphiques dans lesquelles on aperçoit des noms de mois (1). En étudiant attentivement ce précieux débris trouvé jadis à Damiette, et maintenant conservé au Louvre, on re-

(1) Quant à la question qui pourrait ici m'être faite, sur quoi se fonde notre opinion que ce fragment nous présente véritablement des noms hiéroglyphiques de mois égyptiens, je répondrai d'abord que la présence de groupes, tels que nous allons les décrire, en tête des quatre subdivisions entières du texte hiéroglyphique qui y est sculpté, ne saurait être fortuite. Mais on ne manquera pas de partager bientôt ma conviction, si je fais observer une circonstance qui se présente en analysant signe par signe les quatre phrases citées sous le n° 8 *a*, *b*, *c*, *d*, de la planche II. Cette circonstance consiste en ce que les groupes en question sont suivis de l'énonciation du jours ainsi exprimés sous chacun d'eux successivement :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| (Ire phrase) | (tel mois) | du XXIe | jusques au | XXXe jour. |
| (IIe phrase) | *id.* | du Ier | — | au XIe jour |
| (IIIe phrase) | *id.* | du XXIe | — | au XXXe jour |
| (IVe phrase) | *id.* | du XIe | — | au XXe jour. |

Au reste, le signe de la *bouche* ⲣ, qui sépare dans toutes ces phrases le premier groupe exprimant le jour de, le second, je le traduis par *jusques au*, puisque, dans tous les textes anciens égyptiens, il répond souvent au copte ⲣⲱⲙ, ⲣⲣⲟ, des mots ⲉⲣⲱⲙ, ⲉⲣⲟⲛ, ⲣⲟⲉⲓ, etc., je crois aussi qu'il se devait prononcer en effet *er* ou *ero*

connaît successivement, dans diverses colonnes de signes hiéroglyphiques (Pl. II, n° 8, *a*, *b*, *c*, *d*) :

1° Le caractère représentant le jardin que nous avons vu former le nom hiéroglyphique du mois de *Thoth* dans l'inscription de Rosette, en se combinant avec le chiffre *un*, affecté du chiffre *quatre* surmonté du croissant de la lune, les cornes dirigées vers le bas ;

2° En tête de la subdivision suivante du texte, le groupe hiéroglyphique formé du *parallélogramme ouvert par son côté inférieur*, ⲟ, et de la *bouche* ⲣ, exprimant le mot ⲟⲣ, lequel, précédé du chiffre *deux*, on a vu former dans l'inscription de Rosette le nom du mois de *Méchir* ; ce mot, sur le monolite, est précédé du chiffre *un* surmonté du croissant renversé.

3° Après une longue lacune, et par un hasard bien heureux, le même groupe ⲟⲣ se présente précédé du chiffre 4 encore surmonté du croissant renversé.

4° Enfin le caractère hiéroglyphique représentant un *bassin* ou un *réservoir d'eau*, qui, dans le décret de Rosette, précédé de *quatre* croissans renversés, exprime le mois de Mésori, ce même caractère, dis-je, dans le fragment de monolite se trouve précédé du chiffre *un* surmonté du croissant renversé, et suivi de trois lignes brisées ou ondulées, caractère figuratif représentant l'*eau* dans tous les textes hiéroglyphiques.

Maintenant, en résumant les divers résultats de ces faits, nous trouvons d'abord, que toujours trois groupes ou caractères *seulement* (ceux mêmes qu'on a vu servir à exprimer *trois* noms de mois dans le décret de Rosette) ont suffi dans le monolite pour en former jusqu'à *sept*. Si nous réunissons ensuite tous ces noms de mois qui ont été fournis par les deux monumens, nous avons : premièrement le signe *figurant un jardin*, affecté du chiffre *un* dans l'inscription de Rosette, et du chiffre *quatre* dans le monolite du Louvre ; après cela nous voyons le groupe ⲉⲣ affecté du chiffre *un* dans une des légendes du monolite, du chiffre *deux* dans le texte démotique de Rosette, et du chiffre *quatre* dans une seconde légende du même monolite. Enfin le *réservoir d'eau*, qui se montre noté du chiffre *quatre* dans l'inscription de Rosette, nous le trouvons accompagné à son tour du chiffre *un* dans le monument du Louvre. Or, serait-il possible de posséder une confirmation plus positive de l'usage des *trois* groupes ou caractères, tels que nous l'avions déduit de la simple analyse de l'inscription de Rosette, je veux dire celui de noter *trois* divisions des douze mois de l'année en séries de *quatre* mois chacune, par l'addition des chiffres 1, 2, 3 et 4?

Toutefois, monsieur, j'aime à vous citer encore un monument, que vous pouvez avoir sous les yeux, et qui sert à justifier de plus en plus l'exposé des

doctrines établies jusqu'ici. Ce monument, que je m'attache à vous rappeler, consiste dans un *registre des recettes sacrées* tenu par un scribe nommé Toutbmosis de Thèbes, registre dont j'ai déjà parlé dans ma *première lettre*, et qui, commencé le 16 du mois de *Paophi* de l'an XII^e du règne du Pharaon Ramsès XI de la XX^e dynastie diospolitaine, et continué successivement pendant les mois d'*Hathôr*, de *Choïak*, *Tôbi*, *Méchir*, *Phamenoth*, *Pharmouti*, jusqu'au 9 du mois de *Pachons* de cette même XII^e année, nous offre la série des mois presque entière. Au reste, quant aux preuves de l'exactitude de son tableau, que Champollion a rapporté d'Égypte, elles sont, si c'est possible, bien plus évidentes encore.

Il existe dans un des plus magnifiques édifices de Thèbes, le Rhamesseum ou palais de Sésostris, désigné plus ordinairement par les voyageurs sous la dénomination inexacte de *Memnonium*, un immense tableau astronomico-astrologique décorant le plafond de la salle dite περιπατεῶν, le *Promenoir*, qui suit immédiatement la salle hypostile. Dans une partie de ce tableau, on trouve sculptée, en grands hiéroglyphes, la série entière des noms des douze mois de l'année, telle que Champollion l'avait déjà rédigée en Europe : cette série commence en effet par quatre mois exprimés par le caractère figurant *un jardin*, surmonté successivement d'un croissant, et des chiffres 1, 2, 3 et 4. Viennent ensuite quatre autres mois notés par le groupe surmonté aussi

du croissant, et successivement encore des chiffres 1, 2, 3 et 4. A la suite de ceux-ci, les quatre derniers mois de l'année sont représentés par le *bassin* que détermine le signe de l'*eau*, et surmontés successivement encore des chiffres 1, 2, 3 et 4. Parmi les copies de monumens originaux que j'ai pu étudier avant d'en être privé par la mort de Champollion, je me rapelle enfin d'avoir vu les dessins d'une des plus belles tombes royales de la vallée de Biban-el-Molouk, dans lesqoels les noms des douze mois se trouvent successivement notés et exprimés par les mêmes caractères, et disposés précisément dans le même ordre que nous avons démontré devoir être assigné à chacun d'eux d'après les inductions tirées de l'analyse de l'inscription de Rosette.

Ainsi donc, de l'examen comparatif des monumens, il résulte en fait :

« Que *trois* groupes ou caractères suffirent pour » noter les douze mois de l'année égyptienne; cha- » cun d'eux variant successivement de valeur par » l'addition, soit d'*un*, soit de *deux*, de *trois* ou de » *quatre croissans* renversés, soit d'un seul crois- » sant reversé, suivi des chiffres 1, 2, 3 et 4, soit » enfin des simples chiffres 1, 2, 3 et 4 (1). »

Il résulte encore de tous ces mêmes faits, qu'il nous est permis de prononcer hardiment avec Champollion, que le sculpteur égyptien, chargé de gra-

(1) Je ferai observer que ce dernier cas arrive *toujours* dans les textes en écriture démotique

ver sur la pierre le texte hiéroglyphique de l'inscription de Rosette, avait commis une erreur notable dans la 10ᵉ ligne encore existante de ce monument, en exprimant le mois de *Méchir* par deux *croissans*, et le caractère figurant un *jardin* (ce qui constitue réellement le nom hiéroglyphique du mois de *Paophi*, le second de la première tétraménie), au lieu de sculpter sous les deux croissans le groupe ⲣⲉ, qu'a employé avec toute raison le sculpteur chargé de graver le texte démotique correspondant du décret.

Jusqu'ici nous sommes parvenus, je l'espère, à lever toute sorte d'incertitude relativement à la manière que le savant hiérogrammate français prétendait avoir été employée pour la notation des mois sur les monumens égyptiens; par conséquent il ne peut plus y avoir de doute quant aux formes matérielles des groupes exprimant ces mois mêmes. Cependant il serait indigne des progrès actuels de la philologie égyptienne, de nous arrêter là, et de ne pas fixer désormais les idées des savans par rapport à la nature des signes qui composent ces groupes. Ici vous concevrez, monsieur, que, d'après la manière dont, comme nous venons de voir, se faisait la notation de chacun des mois, nos recherches doivent avoir pour objet la reconnaissance de la valeur de ces signes surtout qui entrent dans l'expression générale de chacune des trois tétraménies.

Le signe distinctif des mois de la première tétra-

ménie représente *des tiges et des boutons de lotus, de papyrus, ou d'autres plantes, alternés* et posés sur une base commune. Considéré comme simple signe *phonétique*, ce caractère représente, dans les textes égyptiens de toutes les époques, l'articulation copte ϣ *sch ;* et dans ce ess, il peut être la représentation phonétique du mot copte ϣϯ, qui désigne les *tiges* ou le *bois* des plantes et des arbres, et qui entre aussi en composition dans les noms des *arbres* et des *arbustes*, tels que ϣⲉⲛⲟⲥ le *tamarin*, ϣⲉⲛⲥⲓϣ le *cèdre*, ϣⲉⲛϩⲁⲗⲁϩ l'*arbre de la vigne*, ou bien encore c'est le *caractère initial* des mots ϣϣϣⲏⲛ et ϣⲏⲛ, qui expriment les végétaux en général, et signifient (1) *plante, arbre* ou *arbuste*. Dans ce cas, il pourrait très-bien en être de ce caractère, comme de plusieurs autres *phonétiques*, qui étant employés de préférence à tout autre caractère leur *homophone* pour la transcription de certains mots de la langue parlée, l'usage s'introduisit naturellement de n'écrire, par abréviation, que les initiales seules des noms qu'ils servaient à indiquer, lorsque surtout ces derniers revenaient le plus fréquemment dans les textes hiéroglyphiques : toutes les inscriptions en écriture sacrée présentent de nombreux exemples de ces abréviations. Enfin ce même caractère, dessiné en grand, a été employé dans certains bas-reliefs (2) avec quelques

(1) Genes, XXII, 13

(2) *Descript. de l'Égypte*, A, vol. I, pl. 70, n° 5.

légères modifications pour représenter un *jardin* ⲥⲩⲛⲏ, et c'est là, sans contredit, l'origine de sa valeur dans le système des caractères phonétiques. Si l'on veut au contraire considérer ce caractère comme figuratif, on conviendra que, prise au propre, cette image, formée de la réunion des tiges, des boutons et des fleurs de certaines plantes, est nécessairement encore en rapport évident avec la *germination* et la *floraison* des plantes et des arbres, c'est-à-dire avec la *végétation* en général.

Nous avons fait remarquer que la seconde *tétraménie* fut exprimée par un groupe phonétique répondant aux articulations ϩⲣ : il s'agit maintenant de reconnaître la valeur de ce mot et son analogue dans les lexiques coptes.

Le mot ϩⲣ, écrit, soit en signes hiéroglyphiques, soit en signes hiératiques, par le *rectangle ouvert* et la *bouche*, et affecté souvent de l'article du genre féminin ⲧ (planche II, n° 9), se trouve très-fréquemment employé dans les manuscrits, et surtout dans les stèles funéraires, où il équivaut toujours au mot copte, également du genre féminin, ϩⲣⲉ ou ϩⲣⲏ en dialecte thébain, ϧⲣⲏ ou ϧⲣⲉ en dialecte memphitique, mot que tous les lexiques et tous les textes coptes emploient pour indiquer *cibus, alimentum*. En effet, parmi les différentes formules qu'on traçait habituellement sur les monumens funéraires, notre mot ϩⲣ se montre prin-

cipalement dans la suivante, relative à la nourriture céleste et aux pains de la table des dieux que, comme le *Grand Rituel Funéraire* nous l'apprend, les ames des justes étaient censées recevoir : ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ ⲡⲛⲏⲃ ⲛ ⲉⲃⲱⲧ ϥϯ ⲛⲉⲟⲉⲓⲕ (ⲁⲩⲱ) ⲧϩⲣⲉ ⲛⲏⲃ ϩⲓ ⲡⲉϥⲧⲁϫ, etc. (pl. II, n° 10) « *qu'Osiris, seigneur d'Abydos, lui accorde les pains sacrés et toute espèce de nourriture sur sa table*, etc. »

Il est impossible de trouver un exemple d'analogie plus parfaite que celle qui règne entre le mot hiéroglyphique ϩⲣ et le copte ϩⲣⲉ; cependant il existe, pour le premier, une variante dont je ne dois pas négliger de donner ici une justification. J'ai eu occasion d'observer que bien souvent dans la formule susdite, les monumens hiéroglyphiques offrent notre mot ϩⲣ écrit avec deux ⲣ, ϩⲣⲣ (pl. II, n° 11). Il est inutile de citer ici en particulier ces monumens, puisque de vingt il y en a peut-être dix dans lesquels cette variante se trouve. Je commencerai plutôt par remarquer qu'il se pourrait bien que cette variante fût comparée avec le mot ϩⲣⲏⲣⲉ ou ϩⲣⲏⲣⲓ qu'on trouve dans les lexiques coptes, et qui, loin d'exprimer l'idée *nourriture*, exprime celle de *fleur*. Ici je ne disconviens pas qu'en admettant l'omission habituelle des voyelles ⲏ et ⲓ, ce mot présente une identité frappante avec le groupe hiéroglyphique ϩⲣⲣ. Cependant j'ai pu acquérir depuis long-tems la certitude que les hié-

rogrammates d'Égypte, tout en employant le même mot ꜥpp, lorsqu'ils avaient besoin d'exprimer l'idée *fleur*, ont eu soin, d'autre part, d'aviser l'interprète du changement que ce mot venait de subir dans sa signification. Ils ont atteint ce but par le moyen de l'emploi des *déterminatifs*. En effet, dans plusieurs passages du Rituel Funéraire, et, entre autres monumens particuliers, dans les inscriptions latérales d'une caisse de momie, provenant de la collection Salt, et conservée au Louvre, nous lisons le groupe ꜥpp, suivi d'un signe figurant *trois fleurs* (de lotus) *réunies* (pl. II, n° 12). C'est dans ce dernier cas que le mot ꜥpp doit être traduit par *fleur*, puisque l'examen comparatif de tous les monumens qu'on a pu étudier jusqu'ici, a démontré que le signe formé de *trois fleurs réunies*, lorsqu'il est employé en qualité de *déterminatif*, n'accompagne que les noms de *fleurs*, d'*herbes* et de *plantes*, tels que, par exemple, ceux du lotus, du carthame sauvage, etc. Il en est bien autrement du mot ꜥpp ou ꜥp, lorsqu'il signifie *alimentum*, *cibus*. Plus généralement on observe qu'il n'est dans ce cas déterminé par aucun signe; ce qui nous montre que les anciens scribes s'étaient contentés de déterminer son sens par l'affectation du groupe entier des signes qui le composent (le *rectangle ouvert*, suivi de *un* ou de *deux signes de la bouche*, plus le *segment de sphère*), à la

notation spéciale de l'idée *nourriture*, de même que, dans d'autres cas et par un procédé semblable, nous rencontrons tel ou tel caractère de son, employé toujours de préférence à ses autres *homophones* pour l'expression de tel ou tel mot. Les monumens ne permettent pas de douter que de semblables moyens, afin de déterminer le sens de plusieurs mots, aient pu, contemporainement à d'autres plus efficaces, être usités en Égypte.

Mais les textes sacrés font usage d'un autre groupe exprimant l'idée *nourriture* quelquefois aussi en union d'un véritable signe déterminatif. Je m'attache à rappeler surtout celui qui accompagne la forme ϩⲣ dans une inscription très-curieuse, sculptée sur un petit groupe du musée du Louvre, en matière dure, et représentant les deux plus grandes divinités de l'Égypte *Amon-ra* et *Mouth*. Le mot ϩⲣ reçoit dans cette inscription un déterminatif symbolique, la *charrue* (pl. II, n° 13), et se lit dans la série suivante des titres d'Amon, dont voici la traduction littérale :

« Amon-ra, seigneur des trônes du monde, sei-
» gneur du ciel, roi des dieux, grand bélier au
» tropique de la région supérieure, dieu à la *belle*
» *face* au tropique de la région inférieure, dieu
» vivant manifesté du *Nil céleste* (l'Éther), illumi-
» nateur du monde terrestre par les rayons de sa
» lumière, Houan-nofre, c'est-à-dire le *nourricier*

» (ερϯϩρε) (1) de la race des hommes et des » dieux, etc. »

Si le sens du groupe ϩρ ne fût déjà mis hors de doute par son analogie avec le copte ϩρε, il le serait maintenant par l'exemple que nous venons de citer. On ne s'est pas contenté ici de l'accompagner d'un seul signe déterminatif, mais on lui en a ajouté un second, qui consiste dans trois *grains* ou *graines* tracés après le déterminatif symbolique, la CHARRUE. On rencontre souvent dans les textes sacrés les trois graines servant à déterminer une grande quantité de mots exprimant des alimens ou de la nourriture tirée des grains, ou des plantes céréales. Au reste, on ne doit pas s'étonner de cette circonstance d'un second déterminatif, que les inscriptions du groupe du musée du Louvre nous présentent, puisqu'il appartient à un ordre, celui des *génériques*, qui, en effet, ne se place, le plus souvent, qu'à la suite des noms déjà affectés, soit d'un déterminatif *tropique*, soit d'un déterminatif d'*espèce*.

Maintenant la nature des deux signes que nous venons de reconnaître comme déterminatifs du mot ϩρ, lorsqu'il signifie *nourriture*, nous conduit à

(1) Le signe de l'*œil*, qu'on voit dans cette phrase (pl. II, n° 13), est une abréviation très-usuelle, dans les textes sacrés, du copte ⲉϩⲣⲉ, ⲉⲣ, *faire*, qui d'autres fois se trouve écrit tout entier en hiéroglyphes.

un dernier rapprochement fort intéressant, dont les résultats compléteront nos connaissances par rapport aux significations que le mot ϩⲣ put recevoir dans l'ancienne Égypte, en même tems qu'ils dévoileront les motifs qui déterminèrent son choix pour exprimer la seconde tétraménie. L'étude comparative des trois textes de l'inscription de Rosette démontre que, dans les tems anciens, tandis que le mot égyptien ϩⲣ, comme le mot grec Σιτος, étant pris dans un sens général, exprimait l'idée *nourriture, alimentum, cibus*, le même, employé dans un sens plus restreint, signifiait réellement *blé* ou *froment*. En effet, partout où le texte grec de la triple inscription emploie les mots προσοδους Σιτικας (l. 11), Συνταξεις Σιτικας (lig. 14), δαπανας Σιτικας (l 10) et Σιτον (l. 19), le texte démotique de la même inscription (l. fi, 8, 12 et 17) exprime le mot grec Σιτος *blé* ou *froment*, et l'adjectif Σιτικος *frumentarius*, qui en est formé, par un groupe (pl. II, n° 14) de caractères qui se lit constamment ϩⲣ, et qui ne diffère du groupe démotique, exprimant le mois de Mésori, que par la seule absence du chiffre 2, lequel précède ce groupe lorsqu'il est employé comme nom du second mois de la seconde tétraménie. Le texte hiéroglyphique n'a point rendu phonétiquement le mot ϩⲣⲉ : son rédacteur s'est contenté d'exprimer l'idée *blé* ou *froment*, le ϩⲣ du texte démotique, et le Σιτος du texte grec, par un groupe figuratif

(pl. II, n° 15) formé d'*un épi* et de *trois grains isolés*. Or, cette variante, qui dérive de l'extrême diversité de ressources et de l'heureuse flexibilité du système d'écriture sacrée, qui pouvait user de trois méthodes diverses pour la notation d'une seule et même idée, cette variante, disons-nous, lève toute espèce de doute sur l'antique emploi du mot ϩⲣⲉ dans le sens du grec Σιτος, *blé*, *froment*.

La troisième tétraménie a pour signe distinctif le *bassin*, ou *réservoir d'eau*. Ce signe pris symboliquement (ce qui fut sans doute son emploi dans l'origine) exprime toujours ⲙⲙⲟⲩ l'*eau* en général. Il devint ensuite phonétique, et dans cet état il représente l'articulation *m*, comme Champollion l'a démontré dans son *Précis*, articulation qui est en effet l'initiale du nom égyptien de l'*eau*. Il n'est pas rare de rencontrer dans les textes sacrés le mot ⲙⲙⲟⲩ écrit par entier : cependant le plus souvent il s'écrit par abrégé, de même que nous avons déjà remarqué le *jardin* ϣ, employé comme initiale, et comme signe du mot ϣⲙⲏ. Cela pouvait avoir lieu surtout lorsqu'on ajoutait au mot un déterminatif quelconque. Ainsi il reste démontré que, soit lorsque la troisième tétraménie est exprimée par le *bassin*, soit lorsqu'elle est représentée par ce même signe, plus *trois lignes ondulées*, caractère *figuratif* de l'eau, on a voulu rappeler l'idée ⲙⲙⲟⲩ par l'initiale de ce mot, ou par sa représentation symbolique.

Maintenant la signification que nous venons d'attribuer aux différens groupes qui expriment sur les monumens égyptiens les *trois* tétraménies, recevra une dernière confirmation si l'on fait observer qu'il résulte de cette même signification, que le nom de chaque division de l'année n'était qu'en rapport direct avec l'état physique de l'Égypte pendant la grande période de l'année même, qu'il servait à représenter. En effet, suivant la méthode que nous venons d'établir pour la notation des douze mois, la phrase qui exprimait les quatre premiers, se traduit à la lettre :

Le Ier mois
Le IIe mois
Le IIIe mois
Le IVe mois
} de la végétation

Celle des quatre du milieu se traduit :

Le Ier mois
Le IIe mois
Le IIIe mois
Le IVe mois
} des récoltes.

Enfin l'expression des quatre derniers n'était que celle des idées suivantes :

Le Ier mois
Le IIe mois
Le IIIe mois
Le IVe mois
} de l'inondation.

Ainsi, de même que le nom des deux premières tétraménies était en rapport avec les travaux agri-

coles qu'on pratiquait en Égypte pendant la période qu'elles représentaient, celui de la dernière rappelle sans aucun doute l'époque de l'année où le Nil croît, déborde et couvre l'Égypte entière de ses eaux génératrices.

La nature des différentes expressions des tétraménies une fois expliquée, il est facile de comprendre dès-lors l'emploi des croissans renversés au-dessus de chaque signe des tétraménies mêmes. J'ai déjà démontré dans ma *Première Lettre*, par les témoignages réunis des auteurs et des monumens, que le croissant de la lune, les cornes dirigées vers le bas, exprimoit en général le *mois* : un, deux, trois, ou quatre de ces croissans, placés au-dessus du signe de telle ou telle tétraménie, signifiaient donc le premier mois, le second mois, le troisième mois, le quatrième mois de cette même tétraménie. Telle fut la manière dont les anciens Égyptiens firent usage, dans l'origine, pour noter les nombres, lorsqu'ils ne dépassaient point certaines limites. les monumens exécutés à l'époque de la domination grecque et romaine, époque dans laquelle, par corruption de goût, on faisait recherche de toute sorte d'*archaïsmes* dans l'écriture hiéroglyphique, le prouvent. Ce n'est qu'à une époque bien éloignée de ses tems primitifs, que la nation égyptienne fit usage des caractères phonétiques pour exprimer les nombres ; cependant on employait bien plus habituellement encore des *caractères idéographiques*, qui consistent

dans des petits rectangles alongés, et fort étroits, répétés autant de fois que les unités à noter. Telle est l'origine de la notation d'un croissant seul suivi d'une, de deux, etc., petites barres, que nous rencontrons quelquefois au lieu du croissant même, répété pour exprimer les divers mois d'une tétraméniè.

D'après tous les rapprochemens que je viens d'exposer, notre question sur la nature des signes qui servaient à la notation des mois sur les monumens égyptiens, me paraît désormais résolue. Mais il n'en est encore résulté aucune notion par rapport à l'origine des noms propres de mois *Thoth*, *Paopi*, *Hathôr*, etc., qui d'ailleurs furent incontestablement de tout tems d'un usage vulgaire en Égypte. Vous me permettrez, monsieur, de vous soumettre à cet égard quelques observations, qui ne vous paraîtront peut-être pas sans intérêt.

En étudiant les douze noms propres de mois égyptiens, tels que les Grecs, les Coptes et les Arabes nous les ont conservés, on a dû supposer depuis long-tems qu'ils pouvaient, comme ceux des mois athéniens, appartenir à un calendrier sacré, et qu'ils s'étaient formés, soit des noms ou des surnoms des dieux ou des déesses sous la protection desquels, comme Hérodote nous l'apprend, chacun de ces mois était invariablement placé, soit enfin des noms mêmes des fêtes qu'on célébrait pendant leur durée. C'est en effet ce que l'étymologie de plusieurs d'entre eux nous fait croire. Dans le nom du premier mois

ⲑⲱⲟⲩⲧ, on peut reconnaître, soit le nom du dieu *Thoth*, l'Hermès égyptien, dont la fête était célébrée en Égypte (1) le 19 de ce mois, soit celui de *Tot*, nom d'Isis et de l'étoile de Sirius ou *Sothis* dans les textes sacrés. Le nom du quatrième mois ϩⲁⲑⲱⲣ est aussi celui d'une déesse, la Vénus égyptienne : ⲡⲁϣⲱⲛⲥ, ou ⲡⲁϫⲱⲛ, paraît signifier le mois de *Chon* ou *Chons*, qui était l'une des plus grandes divinités de l'Égypte, le fils ou la troisième personne de la grande triade thébaine.

D'autre côté, ⲧⲱⲃⲓ peut signifier la *sigillation*, la *brique* ou le *coffre* (ⲧⲱⲃⲓ pour ⲧⲁⲓⲃⲓ) ; ou, en rapprochant ce que Plutarque nous raconte du retour d'Isis de Phénicie, il peut encore être dérivé de ⲧⲱⲃ, *restituer*, *redire*, *reverti*. Le mot ⲙϣⲓⲣ peut vouloir dire l'*encensoir*, ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ le *mois où l'on fait l'invocation*, ⲡⲁⲱⲛⲓ le *mois de la pierre*, et ⲙⲉⲥⲱⲣⲏ, ou, comme les Arabes le prononcent, *Mesri*, la *naissance du soleil*; ce mois étant en effet celui de la plus grande chaleur, celui dans lequel le soleil entrant dans le signe du Lion, déploie sa plus grande puissance, on pouvait supposer qu'il y fût né.

Je serais bien loin, monsieur, de donner à ces aperçus d'autre valeur que celle de simples conjectures, si, pendant son voyage d'Égypte, Cham-

(1) Plutarcus, *de Isid. et Osirid.*, p. 378, vol. II.

pollion n'eût trouvé dans les monumens des preuves convaincantes que telle dut être en effet l'origine des noms propres usuels des douze mois de l'année égyptienne.

Parmi les dessins rapportés par mon illustre maître, j'ai eu dans le tems occasion d'étudier ceux du portique du grand temple d'Edfou. Ce portique, riche en tableaux relatifs à l'*astronomie religieuse* égyptienne, offre la représentation des douze divinités auxquelles, comme Hérodote le dit, était consacré chacun des douze mois de l'année. Il ne peut y avoir de doute sur leur destination, puisque leurs images et leurs noms sont accompagnés du nom particulier du mois auquel chacune présidait. Ces bas-reliefs du temple d'Edfou appartiennent seulement au règne de Ptolémée-Évergète II.

Mais des monumens plus anciens offrent la même série de divinités. Celui d'entre eux qui est plus particulièrement à ma connaissance, remonte jusqu'à la plus brillante époque des dynasties Pharaoniques : je veux parler précisément du Rhamesseum ou palais de Sésostris à Thèbes, monument dont j'ai déjà eu occasion de citer le plafond astronomique, sur lequel on lit, en grands caractères hiéroglyphiques, les noms des douze mois de l'année égyptienne, divisés en tétraménies. Or, c'est dans un registre au-dessus de chacun de ces noms de mois, qu'on a placé les noms et les images des douze grandes divinités auxquelles ils étaient consacrés : Rhamsès-

le-Grand est représenté adorant successivement cette série de divinités.

Il ne m'est pas permis, monsieur, de m'engager dans une description plus détaillée de ce plafond, ni du monument d'Edfou, leurs dessins rapportés d'Égypte n'étant plus dans mes mains. C'est le même motif qui m'empêche de vous présenter ici, comme je l'aurais désiré, toutes les variantes que je me rappelle très-bien d'avoir remarquées, quoiqu'en petit nombre, parmi les noms et titres de nos douze divinités, soit dans le portique d'Edfou, soit au Rhamesseum, soit ailleurs. Toutefois, me trouvant posséder un riche tableau que j'ai moi même redigé d'après les copies et les dessins de Champollion, des noms, des titres et des descriptions des différentes divinités égyptiennes, d'après les monumens, j'ai été assez heureux pour rassembler, à l'aide de ce tableau, celles de ces variantes que je vais vous énumérer successivement, et qui, je n'en doute pas, constituent le plus grand nombre d'entre elles.

Le mois appellé *Thoth*, c'est-à-dire le *premier mois de la végétation*, a pour divinité protectrice une déesse coiffée du modius, surmonté de deux longues plumes, dont le nom se lit *Toschi* ou *Téchi*. Si je fais observer : 1° que cette déesse coiffée de la même manière, et portant le nom phonétique de *Toth* (le *Sothis* des Grecs) reparaît placée sur une barque dans le même monument, le plafond du Rhamesseum, et faisant partie d'une série d'images de différens

astres ; 2° que c'est précisément là une des formes sous lesquelles on trouve représentée l'étoile de *Sothis*, ou *Toth*, dans tous les tableaux astronomiques d'Égypte que j'ai pu étudier ; 3° qu'enfin cette étoile est justement celle au lever de laquelle, vers la XI^e heure, les anciens auteurs (1) nous assurent que les Égyptiens placaient le commencement de l'année normale, on restera convaincu que le nom de *Thoth*, donné au premier mois de l'année, est celui même que portait la divinité à laquelle ce mois fut consacré. Il ne sera pas ici sans intérêt de faire observer aussi que, comme Champollion l'a remarqué dans ses Lettres écrites d'Égypte, les tables des levers des constellations peintes dans les tombeaux des rois à Thèbes, supposent que, pendant toute la durée du mois de *Thoth*, le premier de l'année, l'étoile de *Sothis* était à l'horizon, et, ce qui justifie de plus en plus l'assertion des anciens dont j'ai parlé, précisément à l'*onzième heure*.

Les tableaux d'Edfou et du Rhamesseum donnent pour divinité protectrice du second mois de la végétation, le mois appelé *Paopi*, le dieu *Phtah* représenté, à ce que je puis apprendre de mes extraits, avec très-peu de différence de celui publié dans la seconde livraison du *Panthéon Égyptien* de Champollion, c'est-à-dire debout dans un naos, et sur une condée, la tête couverte d'une calotte

(1) Theon, Scolies sur les *Phenomènes d'Aratus*.

Digitized by Google

étroite, le sceptre ordinaire dans les mains : il est accompagné de son nom écrit, comme ordinairement, ⲡⲧⲁϩ *Phtah*. Aucun rapport ne se manifeste entre ce nom, et celui de ⲡⲁϣⲱⲡⲓ, que quelqu'un a prétendu signifier le *mois du nombre*, celui où l'on *compte* les condées du Nil, il est possible qu'il se rapporte à un des surnoms vulgaires de cette divinité. En effet, quoique jusqu'ici les monumens ne m'aient rien offert de semblable, c'est ce qu'on est autorisé à croire sur la foi de Cicéron, qui, dans son troisième livre *de Natura Deorum*, nous dit que *Opas* était, en Égypte, un des noms de Vulcain. Il est à remarquer, au reste, que dans le tableau d'Edfou, le dieu Phtah, assimilé par les Grecs à leur *Vulcain*, reçoit le surnom de ϩⲟⲩⲛⲕ *le Fabricateur*.

Le troisième mois de la végétation, c'est-à-dire, celui d'*Hathôr*, est consacré à une déesse qui, la tête ornée du disque solaire entre deux cornes, comme dans le *Panthéon* de Champollion, est accompagnée du nom *Hathôr*, que ce même ouvrage a désigné pour être celui de la Vénus égyptienne. Cela explique suffisamment l'origine du nom propre du troisième mois de l'année.

Le tableau du Rhamesseum porte à côté du nom du quatrième mois, une déesse caractérisée par une *tête de lionne* surmontée du modius orné du disque entre deux cornes de vache : on lit à côté de cette image symbolique, le nom de *Pascht*. Je n'ai rien à remarquer à-propos de cette divinité protectrice du

mois de ⲕⲟⲓⲁⲕ, si ce n'est que tous les monumens religieux de l'Égypte nous apprennent que *Pascht*, telle que Champollion nous l'a fait connaître, était la compagne chérie, et, de même que la déesse *Hathôr*, qui présidait au mois précédent, l'une des épouses de *Phtah*, qui est le protecteur du mois qui précède celui de *Hathôr* et de *Pascht*. Avant de terminer l'article qui se rapporte à cette divinité, je dois avertir encore, que je ne suis pas bien sûr si c'est la même qui, dans le portique d'Edfou, préside au mois de *Choïak*. Les notes que je possède, tirées des dessins de ce monument, ne m'ayant rien appris, j'ai tout lieu de croire qu'une pareille circonstance ne peut dériver que de ce qu'une fracture de la pierre a peut-être fait disparaître la partie du bas-relief sur laquelle étaient sculptés le nom et l'image de la déesse en question.

Les noms des divinités auxquelles on consacra la seconde tétraménie des mois de l'année égyptienne, celle des *récoltes*, ne présentent, dans l'état actuel de mes connaissances, aucun rapport sensible avec les noms propres des V^e^, VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ mois *Tobi*, *Méchir*, *Phamenoth* et *Pharmouthi*.

On a figuré dans le tableau d'Edfou, comme président au mois de *Tobi*, un dieu tenant dans la main un chaton de palmier : ce personnage porte le nom de ϣϥⲧϭⲁ, dans la composition duquel entre en effet le mot ϭⲁ, nom du *chaton de palmier* dans les textes hiéroglyphiques, qui, par surcroît de clarté,

Digitized by Google

reçoivent ici pour déterminatif l'image de ce même chaton. Dans le tableau du Rhamesseum, on a consacré ce mois, *le premier des travaux agricoles*, au grand dieu générateur Ammon-Horus, le *Pan* des Égyptiens, représenté debout, le phallus érigé, *etc*, comme dans le *Panthéon* de Champollion, et ayant aussi à côté de lui deux *grands chatons* de palmier mâle, circonstance que j'ai eu occasion de remarquer presque toujours, soit sur les stèles, soit sur tout autre genre de monumens, sur lesquels il se trouve représenté.

Dans le plafond du Rhamesseum, les deux mois de *Méchir* et de *Phamenoth* sont consacrés à deux divinités représentées symboliquement sous la même forme de deux *chacals* placés sur deux enseignes. Mais les noms qui les accompagnent diffèrent entre eux : le premier des chacals, celui qui préside au mois de *Méchir*, ou ⲉⲙϣⲓⲣ, reçoit un nom qui se lit, à la lettre, *Rokh-naa*, ce qui veut dire évidemment le *grand brûlant* ou la *grande chaleur* : le nom du second chacal se lit *Rokh-kouï*, la *petite-chaleur* ou le *petit brûlant*. Les mêmes noms se lisent dans le tableau d'Edfou, mais ils ont été gravés au-dessus de deux *truies* debout sur les deux mêmes enseignes, au lieu de deux *chacals*.

On consacra le *quatrième mois* de la tétraménie des récoltes, celui de *Pharmouti*, à une déesse dont le nom se lit *Rannou*. Cette déesse est caractérisée par sa tête de serpent *ureus* surmontée de la coiffure

de Sokar-Osiris, les cornes de bouc, le disque, et deux plumes d'Autruche. Je ne connais aucun auteur grec qui ait mentionné la déesse égyptienne *Rannou*; mais les monumens fournissent tous les renseignemens désirables sur les attributions de cette divinité. Elle présidait à la production des grains, à leur maturité et à la bonne récolte. Je ne puis ici prouver mon assertion qu'en citant les peintures de je ne sais exactement désigner lequel des huit cabinets latéraux creusés dans une des galeries du magnifique tombeau du Pharaon Rhamsès-Meïamoun, à Biban-el-Molouk. Les décorations des parois de ce cabinet me furent, dans le tems, désignées par Champollion comme toutes relatives au culte de la déesse *Rannou*. Elle y est représentée un grand nombre de fois, soit sous la forme que je viens de décrire, soit sous celle entière d'un serpent *ureus* couvert d'une sorte de tunique. Des légendes hiéroglyphiques peintes à côté de ces images, donnent successivement à la déesse le nom de *Rannou*, ou des surnoms qui se rapportent à la présidence qu'elle était censée exercer sur les récoltes, parmi lesquels je puis citer celui formé d'un groupe qui se lit ⲛⲁⲛⲣⲉ, suivi du caractère figuratif déesse. Or, la nature de ce caractère jointe à la signification que les lexiques coptes donnent au mot ⲛⲁⲛⲣⲉ, ne laisse aucun doute sur la manière dont on doit lire ce surnom, c'est-à-dire, la *déesse des grains*.

Les noms des divinités qui président à la dernière

tétraménie de l'année égyptienne, celle de *Pachons*, *Paoni*, *Epipi*, *et Mesori*, présentent un rapport bien plus sensible avec ces noms de mois mêmes. Nous avons déjà indiqué l'étymologie du nom de *Pachons*, comme pouvant signifier, d'après les règles de la grammaire copte, *celui qui appartient à Chons*. En effet, une divinité mâle, dont le nom se lit *Chons*, est portée simultanément par les tableaux d'Edfou et du Rhamesseum, comme présidant au mois en question, le premier de la tétraménie de l'*inondation*. Je ferai remarquer à-propos de cette époque de renouvellement dans l'état physique de l'Égypte, que le dieu *Chons*, que tous les monumens qualifient de *fils aîné*, et de *premier des enfans d'Ammon*, représentait par conséquent la troisième personne de la première tétrade, et que, dans cette qualité, son nom peut être très-bien comparé au mot copte ϫⲉⲛⲛⲟ qui signifie la *putréfaction*. Chons, qu'on regardait comme le premier des sept Horus, figuré debout, le corps enveloppé de bandelettes et la tête ornée du disque lunaire en conjonction, représentait aussi, sur les monumens, le solstice d'été.

Une des formes du dieu Horus préside, soit à Edfou, soit dans le Rhamesseum, au mois de *Paoni*. Nous ne trouvons, quant à ce mois, aucun rapport entre son nom et celui du dieu auquel il était consacré : mais on ne manquera pas de le reconnaître entre les noms des divinités qui président aux deux mois qui viennent après, et celui de ces mois mêmes.

En effet, à Edfou, une déesse *Batracocéphale*, portant un nom qui se lit *Epep*, est désignée comme protectrice du mois *Epiphi*. Le Rhamesseum, tout en répétant le même nom, nous explique encore la nature de cette déesse; puisque, en remplaçant sa tête d'animal par une tête humaine, il la pare d'insignes dont les particularités nous sont connues pour être celles qui appartiennent à différentes formes de la déesse Neith.

Enfin, le mois de *Mésori*, dont le nom nous paraissait devoir signifier la *naissance du soleil*, est en effet présidé par une divinité *hiéracocéphale*, dont le nom *Phre* suffirait pour nous indiquer que nous avons là une image du *soleil*, si le *Panthéon* de Champollion ne nous l'eût déjà signalée pour telle, d'après toutes les particularités de sa représentation.

Je vais terminer ici, monsieur, la série des notions que je m'étais proposé de vous soumettre concernant les divinités qui présidaient, en Égypte, aux douze mois de l'année. Si j'ai négligé dans cette partie de mon travail un grand nombre de détails, ce n'est que parce qu'ils m'ont paru me conduire trop loin du sujet principal. Il suffira que, du peu que j'ai exposé, il puisse sortir la démonstration du fait suivant, que, si les monumens ne nous offrent pas les noms des douze mois de l'année égyptienne tels que la tradition écrite et orale nous les ont transmis, il nous en découvrent cependant l'origine, ne permettant pas de douter qu'ils sont tirés d'un *calendrier*

*sacré*. L'existence de ce calendrier est d'ailleurs incontestable . ce n'est pas seulement une opinion fondée sur la circonstance des douze divinités qu'on vient de reconnaître ; c'est un fait que trois différens monumens encore existans en Égypte nous montrent. Il ne serait pas bien difficile de rassembler ce calendrier tout entier, d'après les renseignemens que les inscriptions de ces monumens nous donnent : je n'attends que la publication des dessins rapportés d'Égypte par la *Commission franco-toscane* pour m'en occuper moi-même. J'espère pouvoir offrir, dans cette même circonstance, des rapprochemens bien curieux entre les superstitions populaires de l'ancienne Grèce, et celles qu'on peut croire avoir été vulgaires aussi en Égypte, d'après ce que les monumens nous apprennent, à-propos des influences que les différentes constellations étaient censées exercer sur les corps humains. Mais hâtons-nous maintenant de revenir au sujet de notre discussion générale.

Toute question possible sur l'exactitude des expressions, en caractères sacrés, des idées *jour, mois,* et des noms particuliers de chaque mois, restant désormais éliminée, il nous reste à faire connaître une dernière division, que les monumens et les anciens auteurs nous assurent avoir été admise par les Égyptiens dans la distribution de leur année.

Entre autres, le père de l'histoire, Hérodote nous raconte (lib. II, 4), que les prêtres d'Héliopolis, de Thèbes et de Memphis lui dirent : « que les Égyp-

» tiens avaient inventé les premiers l'année, qu'ils » l'avaient divisée en douze parties, d'après la con- » naissance qu'ils avaient des astres. » Puis le même historien ajoute : « Ils me paraissent en cela plus » habiles que les Grecs, qui, pour conserver l'ordre » des saisons, ajoutent au commencement de la troi- » sième année un mois intercalaire, au lieu que les » Égyptiens font chaque mois de 30 jours, et que » tous les ans ils ajoutent à leur année *cinq jours sur-* » *numéraires*, au moyen de quoi les saisons revien- » nent toujours au même point. » Les cinq jours dont parle Hérodote sont ceux qu'ordinairement on appelle les *jours épagomenes*. Or, le témoignage des historiens, quant à leur existence dans le calendrier égyptien, a été confirmé par un fragment de papyrus que Champollion découvrit pendant son séjour à Turin. Ce fragment (pl. II, 16) donne l'expression, en caractères hiératiques, de tous ces cinq jours ; ce qui devient évident à la seule inspection, puisque, de six dates qu'il renferme, la première est celle du mois de *Mésori*, le dernier de l'année. Au reste, c'est l'analyse de l'expression hiéroglyphique des cinq dates qui viennent après, qui complète la démonstration de ce fait.

Il ne faut pas d'abord tenir compte du groupe qui se présente en tête des cinq dates en question, comme de celle du mois de Mésori : ce n'est que l'indication de l'année ; et il se traduit en effet, d'après la valeur bien reconnue des signes qui le composent, par

*l'an II*. La phrase qui le suit immédiatement, et qui, dans le MSS. original, est tracée en rouge de même que l'expression précédente du nom du mois de Mésori, est celle qui, répétée sans aucune variante, toutes les cinq fois, nous indique l'expression générale égyptienne pour la notation des cinq jours épagomènes. En effet, si l'on transcrit les signes *hiératiques* qui la composent, dans les signes *hiéroglyphiques* correspondans, nous avons premièrement ces mêmes caractères que j'ai déjà démontré, dans ma Première Lettre, avoir toujours servi dans les textes égyptiens à exprimer l'idée *jour*. Mais, comme on les voit ici accompagnés des marques ordinaires de pluralité, nous devons les interpréter par *jours*. Cette phrase est suivie de la figure d'un plafond, qu'on sait être le caractère conventionnel figuratif du *ciel*. Maintenant, quant à la position de ce dernier signe *immédiatement après le nom substantif*, l'examen des inscriptions hiéroglyphiques a démontré qu'elle n'est propre qu'à des signes, soit symboliques, soit phonétiques, dont le sens doit être pris *adjectivement*: il en résulte évidemment que nous devons interpréter la phrase entière par *jours célestes*. C'est par surcroît de clarté, que l'adjectif aussi reçoit ici les marques symboliques de pluralité, quoiqu'ordinairement, dans les textes sacrés, le caractère ou groupe représentant un adjectif est toujours censé appartenir au même genre et au même nombre que le nom auquel il se rapporte, sans qu'il soit affecté d'aucun genre de marque.

Au reste, parmi les notices que nous lisons dans les anciens auteurs grecs ou latins, sur les jours épagomènes des Égyptiens, il sera au moins curieux de rappeler ici un conte qui paraît avoir été vulgaire en Égypte, et qui se rapporte à l'origine de leur institution. Le dieu *Toth* (Mercurius), jouant aux dés avec la Lune, lui gagna la 70ᵉ partie de ses illuminations, et en forma *cinq* jours. Les Égyptiens appelèrent ces jours, les *celébrans* ou les *solennisans*, comme étant ceux de la nativité des dieux. On croyait en effet que dans le premier de ces jours était né *Osiris*; dans le second, *Aroueris*; dans le troisième, *Typhon*; dans le quatrième, *Isis*; dans le cinquième, *Nephtis*. Mais nous allons désormais passer à l'examen des groupes ou signes qui servaient, dans les trois systèmes graphiques, à noter l'idée de la grande période, dans laquelle étaient comprises toutes les divisions dont nous avons jusqu'ici cherché à découvrir les différentes expressions hiéroglyphiques : je veux parler de la notation de l'*année*.

Horapollon nous apprend, dans son premier livre, que les Égyptiens « voulant représenter l'*année* » (ἐνιαυτὸς), peignent une *palme*, parce que, dit-il, » l'arbre en produit une à chaque lever de la lune, » de manière qu'il y en a douze au bout de l'an- » née. » (1) Il s'agit de vérifier l'assertion d'Horapollon sur l'inscription de Rosette.

(1) Je trouve la même tradition consignée, avec les termes suivans,

Le mot ἐνιαυτὸς se rencontre plusieurs fois dans le texte grec de ce décret, et notamment deux fois dans la partie qu'on sait correspondre aux 20 ou 25 lignes hiéroglyphiques encore existantes. Quant à ces deux derniers cas, il entre en composition dans la phrase κατενιαυτον des lignes 49 et 53, dont le correspondant égyptien se trouve aux lignes 12 et 13 du texte hiéroglyphique, toujours sous une forme identique, celle que nous avons transcrite sur notre planche II, n° 17. Maintenant, si l'on cherche à se rendre compte de ce groupe, nous y voyons d'abord deux signes phonétiques, qui ne sont que la transcription du mot copte ⲔⲈ, que les textes hiéroglyphiques emploient très-souvent dans la signification de *chaque*, *chacun*. Le caractère qui vient immédiatement après ces deux signes, est évidemment celui qui exprime l'idée *année* : en effet il nous offre la figure d'une *palme* ou *branche de palmier*. On ne peut donc déjà plus nier l'accord de l'inscription de Rosette avec la tradition d'Horapollon. Toutefois notre groupe hiéroglyphique, tel que cette inscription nous le présente, est encore loin d'être justifié dans tous ses élémens : il nous reste à découvrir la nature des deux signes (*le segment de*

dans un texte copte, la Vie de l'ermite *Vénofer* : ϣⲁⲣⲉ ϯⲃⲉⲛⲓ ⲅⲁⲣ ⲉⲣ ⲓⲃ ⲛ̀ⲥⲡⲁⲑⲓⲟⲛ ⲛ̀ⲧⲉⲙⲣⲟⲙⲡⲓ ⲟⲩⲓ ⲕⲁⲧⲁ ⲁⲃⲟϯ. « *Le palmier donne douze branches par an, une à chaque mois.* » Cod. Borg., XVI, pag. 14.

*sphère* et la *petite ligne perpendiculaire*) qui accompagnent la *branche de palmier*, et à expliquer les motifs de leur usage. Maintenant, pour éclaircir ces questions, je dirai d'abord, qu'il est démontré dans la Grammaire Hiéroglyphique de Champollion, qu'un certain nombre de caractères sacrés étant susceptibles d'être pris, suivant le cas, dans une acception *figurative* ou dans une acception *phonétique*, et d'autres pouvant être employés tantôt comme *phonétiques*, et tantôt comme *symboliques*, les Égyptiens avaient soin d'indiquer ce changement de nature par l'adjonction de certains signes. Ainsi, par exemple, on observe, soit dans les textes hiéroglyphiques, soit dans les textes biératiques, que des caractères, ordinairement *phonétiques* ou *symboliques*, deviennent *figuratifs* par l'union à leur suite du *segment de sphère* et de la *petite ligne perpendiculaire*. Il est évident que, d'après cette règle générale, notre signe de la *branche de palmier*, ne pouvant plus être pris dans son acception tropique, mais seulement dans celle figurative, devrait se traduire par *palme* et non par *année*. Mais une analyse plus rigoureuse et plus approfondie de notre groupe, d'après des données ultérieures que l'examen comparatif des textes a fournies, démontrera tout le vide, dans notre cas, d'une pareille conséquence. D'abord, quant au premier signe, le *segment de sphère*, il ne doit pas ici être considéré comme en union avec la *petite ligne* pour former avec elle ce groupe que nous avons dit

se rencontrer souvent dans les textes à la suite des caractères, lorsqu'on a voulu indiquer un changement dans leur nature. Ce signe n'est ici que le représentant de l'article déterminatif féminin ⲧ, qui affecte le mot ⲣⲟⲩⲡⲉ *année* aussi dans la langue parlée. Quant à la place qu'il occupe, il est vrai que cet article, comme plusieurs autres qui sont propres à la langue égyptienne, s'emploie hiéroglyphiquement, de même qu'en copte, quelquefois en qualité de *préfixe*, cependant il faut observer que les inscriptions nous l'offrent bien plus fréquemment, comme dans notre cas, en état d'*affixe*, c'est-à dire à la suite et non au commencement des noms, quoique je dois ajouter que tout porte à croire qu'il n'existait réellement, dans cet état, que dans la langue *écrite* seulement. En général, le système sacré semble avoir eu pour règle d'exprimer d'abord en première ligne l'idée principale, en rejetant à la suite tous les signes des déterminatifs particuliers des modifications, etc., qu'elle pouvait subir : c'est une vérité dont l'exactitude ne peut être sentie qu'après une étude non interrompue des textes sacrés. Quant à la *petite ligne perpendiculaire*, son usage se rattache, dans notre phrase, à un autre fait que j'ai déjà eu occasion de citer dans ma Première Lettre en parlant du disque solaire, lorsqu'il doit être pris dans une acception figurative ; j'ai dit, dans cette occasion, que notre *petite ligne* employée isolément, affecte d'habitude

plusieurs caractères, soit pour indiquer leur passage de l'état *phonétique* à l'état *mimique*, soit pour avertir d'une transition de l'état *phonétique*, ou *mimique*, à un état *tropique*. Or, l'exemple que l'inscription de Rosette nous offre dans l'expression de l'idée *année*, rentre tout-à-fait dans cette règle.

Mais, quoique l'expression de l'article féminin ⲧ, dans les textes sacrés, soit d'un usage beaucoup plus fréquent que celui de l'article masculin, quelquefois, comme ce dernier, on la voit omise : la *petite ligne* aussi ne se montre pas toujours à côté des signes symboliques. C'est d'après ces deux principes qu'on a pu tracer sur plusieurs monumens le signe de la *palme*, soit isolé, toujours pour indiquer dans l'expression d'une date quelconque l'idée *année*, soit (ce qui a lieu encore plus fréquemment) accompagné de l'article, mais non pas de la *petite ligne*, qu'on voit alors remplacée par un *disque solaire* (Pl. II, n° 18). La présence de ce disque est motivée par cette règle grammaticale que j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de citer, et d'après laquelle le signe figuratif du soleil est employé en qualité de déterminatif *générique* de toutes les expressions qui servent à la notation des différentes divisions du tems. Au reste je ferai observer que cet usage inconstant des signes du *segment de sphère* et de la *petite ligne*, tantôt employés isolément à la suite d'un caractère, tantôt tous les deux contemporainement, et tantôt remplacés par une autre classe de

signes, n'est qu'une preuve évidente de la nature qu'on vient de leur attribuer.

L'expression symbolique de la *palme* n'est pas le seul moyen par lequel les Égyptiens ont indiqué sur les monumens l'idée *année*. Il n'est pas rare de rencontrer ce même signe précédé d'un groupe composé de caractères de son. La forme la plus riche sous laquelle un tel groupe m'a été offert, est celle de la planche II au n° 19, qui consiste dans le *segment de sphère* ϯ, la *bouche* ⲣ, et le *carré* ⲡ, sur lequel on voit placé le signe déterminatif tropique, *la branche de palmier*. Or, si l'on rapproche les élémens de ce groupe phonétique avec ceux du copte ϯ. ⲣⲟⲩⲡⲉ ou ϯ. ⲣⲩⲡ *année*, il est impossible de ne pas reconnaître une analogie frappante parmi les deux mots. Il ne manque dans la forme biéroglyphique que le signe de la nasale ⲩ qui, d'ailleurs, placé devant une labiale, pouvait évidemment être omis dans l'écriture. Les exemples d'omissions semblables sont si nombreux non-seulement dans les textes en écriture biéroglyphique, mais aussi dans les textes coptes, qu'il serait tout-à-fait inutile de nous engager dans une discussion sur un pareil sujet.

Les textes égyptiens, tracés suivant la méthode sacrée, font aussi quelquefois usage d'un autre groupe pour exprimer l'idée *année*, en général. Ce nouveau groupe (Pl. II, n° 20) se compose des mêmes élémens que celui n° 18, même planche, plus, le signe de la *bouche* ⲣ, placé entre le *seg-*

*ment de la sphère* et le *disque solaire*. Nous avons là, à ne pas en douter, une de ces abréviations si fréquentes dans les textes hiéroglyphiques, qui consistent dans l'expression de l'initiale seule du nom, suivi immédiatement de son déterminatif, lorsque surtout ce nom fait partie de cette série de mots qui reviennent le plus souvent. Aussi, je ne considère la *bouche* ⲣ que comme initiale du mot copte ⲣⲟⲩⲡⲉ ou ⲣⲡ, tel que nous venons de le voir écrit dans les inscriptions hiéroglyphiques. Je ne vois qu'on puisse opposer à cette explication que la position du signe, la *bouche*, qui se trouve après, et non avant le déterminatif de l'idée qu'elle sert à rappeler. Mais j'ajouterai que ce genre de transposition n'a rien d'extraordinaire, et que tous ceux qui voudront s'occuper de l'examen comparatif des écritures égyptiennes, auront à rencontrer, quant à la hiéroglyphique, des exemples nombreux et en même tems irrécusables, de semblables caprices de la part des scribes de toutes les époques. Au reste, quant à notre cas en particulier, il y a dans lui beaucoup moins de caprice que de motifs raisonnables. En effet, si le signe de la bouche eût été placé isolément devant la *branche de palmier*, la hauteur de la ligne serait restée trop dégarnie; si, au contraire, on l'introduisait à faire partie de la colonne ou groupe de signes antécédens, l'esprit de l'interprète aurait pu hésiter, et son regard même se trouver embarrassé en ayant à saisir l'ensemble

de chaque phrase, et à les séparer les unes des autres. Or, on sait bien quel soin scrupuleux les hiérogrammates égyptiens laissent entrevoir dans le tracé de leurs textes contre toutes ces sortes d'inconvéniens. C'est donc la recherche de clarté, c'est même une formule élégante de calligraphie, qui a réglé la collocation des signes dans l'écriture du mot que nous venons d'examiner.

Maintenant toutes nos recherches sur les différentes expressions de l'idée *année*, ne sauraient être complétées sans donner lieu à une dernière observation. Quoiqu'on ne puisse douter de l'emploi indifférent du groupe n° 17 ou 18, soit pour noter les années des dates, soit pour exprimer l'idée *année* en général, il faut cependant remarquer qu'il n'en est pas de même quant aux groupes n$^{os}$ 19 et 20. Ces derniers ne se trouvent employés que pour l'indication générale du mot *année*, le groupe 17 ou 18 seul étant consacré à noter les *années du règne* des divers rois. Les textes tracés suivant la méthode populaire, celle dans laquelle se trouve écrite la plus grande partie des papyrus portant des protocoles, n'a jamais, que je sache, démenti ce fait. Mais c'est l'inscription de Rosette, qui, avec son irrécusable autorité, servira ici à la mettre en pleine évidence. Qu'on remarque que, partout, dans le texte démotique, où on a eu besoin d'exprimer l'*année* en général, comme dans le passage correspondant aux exemples cités des li-

gnes hiéroglyphiques 12 et 13 (du texte grec 49 et 53), on a employé le groupe phonétique (Pl. II, n° 21) (1), tandis qu'on n'a fait usage que du groupe symbolique (Pl. XVI, n° 22), qui n'est que la transcription encoriale du n° 18, lorsque, aux lignes 9 et 17 du texte démotique, on parle d'*année du règne* du roi. En effet, il est dit textuellement à la ligne 9, que le roi Ptolémée « a ordonné, concer- » nant les prêtres, qu'ils ne donnassent pas pour » leur initiation, plus que ce qu'ils avaient payé » jusques à l'*année* première sous son père. » Et à la ligne 17 on a ajouté, que le même roi « fit la » remise des droits du roi dus par les temples jus- » ques à l'*année* huitième. » Le traducteur grec même n'a pas négligé d'avertir de cette différence,

(1) Je ferai noter ici que, quant à la valeur individuelle des élémens dont ce groupe se compose, nous connaissons très-bien leurs correspondans dans l'alphabet copte, mais qu'il n'en est pas autant du mot qui en résulte, avec lequel les lexiques coptes n'en ont pas encore présenté aucun analogue avec la signification de *année*. Peut-être que le premier signe représente sur le monument original une des formes enchoriales de la consonne ⲣ, et non pas du ⲡ, comme la copie que j'en possède nous offre. Les deux signes qui viennent après celui-ci ne sont que la forme démotique du *carré* hiéroglyphique ⲡ, et celle du *segment de sphère*, article du genre féminin, de sorte qu'il est évident que, dans notre supposition, on aurait ici une transcription exacte en caractères démotiques du groupe hiéroglyphique ⲧ. ⲣⲡ noté sur notre planche sous le n° 19. Mais, quoi qu'il en soit de ce mot, quant à la nature de ses élémens, son emploi dans l'inscription de Rosette, pour indiquer l'idée *année*, ne saurait être l'objet du moindre doute. Le texte enchorial de ce décret l'offre partout où on a eu occasion de traduire, soit la phrase κατενιαυτον, soit les mots ενιαυτος ou ενηριδων du texte grec.

et, tandis qu'il emploie le mot ἐνιαυτὸς partout où il devait exprimer l'idée *année* en général, dans la traduction des deux passages égyptiens précités, il fait usage du mot ἔτος, comme, par exemple, dans les phrases « ἑως του ετους πρωτου, ἑως του ετους ογδου. »

Tels sont, monsieur, les aperçus que je m'étais d'abord proposé de vous soumettre rapport aux différentes divisions du tems, et leur notation dans les trois systèmes graphiques des anciens Égyptiens. Il me suffira de déclorer en terminant, qu'une foule de monumens authentiques démontrent que ces divisions et leurs notations, telles que nous venons de les reconnaître, étaient déjà d'un usage général dans toute l'Égypte, au seizième siècle avant l'ère vulgaire, et que rien ne prouve d'ailleurs qu'à cette époque si reculée, leur invention fût récente. Maintenant, si je puis me flatter d'avoir bien établi aur leurs bases, et complétement résolu toutes las questions auxquelles notre discussion a donné origine, elles ne manqueront pas de devenir fécondes en grandes conséquences; j'aurai assuré à la science historique une abondante moisson de faits nouveaux, et à la chronologie des bases incontestables pour la fixation rigoureuse d'époques encore flottantes dans l'incertitude des tems.

L'étendue de tels résultats est déjà assez grande, je le sens, pour compenser les faibles efforts que j'ai faits pour les obtenir. Toutefois je dois avouer

qu'un second but a dirigé la rédaction de cet écrit; et si, sans trop présumer de mon travail, il m'est permis de l'exprimer, ce but fut celui d'offrir aux savans, auxquels les études égyptiennes ne sont point étrangères, un essai succinct, mais complet, comme on ne le possède pas encore, de la manière consciencieuse et positive par laquelle il est possible de faire une application des doctrines de feu Champollion, aux textes sacrés égyptiens. Ainsi, je désire surtout que, dans l'intérêt de la solution du plus important problème que l'archéologie eût eu à discuter, on veuille bien comparer le fond et l'ensemble des opinions que j'ai tâché d'exposer, avec les idées, qu'une critique fort peu impartiale s'efforce toujours d'entretenir en défaveur du système de mon illustre maître. Au reste, rapport à l'intéressante question de ce système, je suis bien loin de réclamer dès à présent l'arrêt général et définitif du monde littéraire; je suis convaincu qu'on ne doit pas s'y attendre jusqu'à ce que le public possède les trois volumes d'application suivie que j'en ai faite moi-même à des textes de non petite étendue (1). Espérons que les moyens ne me manqueront pas pour une pareille publication. Souhaitons surtout de voir en même tems livrer les trésors que Champollion a légués à la science : je veux parler spécialement de la *Grammaire Hiéroglyphique*. Cette grammaire,

(1) Voir mon *Prospectus d'une Analyse Grammaticale de différens Textes Anciens Égyptiens*, en 3 *vol. in-4°*

soutenue par l'ouvrage que j'ai annoncé, dans lequel elle se trouve appliquée et justifiée toute entière, débarrassera enfin la carrière si difficile des études qui ont l'ancienne Égypte pour objet (1). Elle restera sans doute pour long-tems comme un des plus grands monumens que la France possède de sa gloire littéraire. Singulière destinée de cette nation! lorsque le génie de Leibnitz, interrogeant le passé dans ses sublimes spéculations, sentit l'importance des grandes antiquités historiques, et voulait qu'on fouillât dans les vieilles archives de l'Égypte, c'est à un roi de France qu'il le demanda. C'est la France qui, un siècle après, paraissant n'avoir pas oublié le vœu du grand homme, campée sur le sol même des Pharaons, évoqua l'Égypte devant l'Europe avide de la connaître. C'est elle enfin qui, de nos jours, a soulevé le voile des écritures mystérieuses qui semblaient envelopper à toujours cette contrée célèbre. Noble entreprise, à l'accomplissement de laquelle notre belle patrie ne pouvait rester étrangère. La collection égyptienne,

(1) Depuis quelque tems j'ai travaillé à rédiger aussi divers *Appendices*, que je crois nécessaires pour cet ouvrage. Ils consistent: 1° dans un *Tableau général de correspondance des caractères hiéroglyphiques purs, linéaires, et hiératiques*, 2° une justification de la valeur assignée par feu Champollion à presque une centaine de nouveaux homophones qu'il a ajoutés à son alphabet pendant le voyage d'Égypte; 3° un riche dictionnaire de mots écrits par abrégé qui se rencontrent dans les textes hiéroglyphiques égyptiens, avec l'indication de leurs formes complètes, telles que ces mêmes textes les ont autrefois employées.

due à la munificence du gouvernement piémontais, sera toujours, en Europe, ce qu'elle a été pour le hiérogrammate français, la grande école où devront concourir ceux qui chercheront à méditer sur les véritables débris de la vieille Égypte. Cette collection, entourée des lumières des savans académiciens auxquels elle est confiée (1), fixera désormais à Turin le centre des études égyptiennes. Les riches dépôts d'antiquités de ce genre, que d'autres capitales d'Italie ont rivalisé d'ardeur à accumuler, ne manqueront pas de leur part de contribuer à l'avancement de ces mêmes études. Qu'un prince, en les protégeant, offre enfin les moyens d'exploiter avec fruit tant de nouvelles mines historiques! il aura, de cette manière, réservé à l'Italie la gloire de fermer la carrière de la science hiéroglyphique, comme jadis elle ferma celle de l'érudition grecque et latine. Il s'agit de la gloire de nos lettres; « il » s'agit de reconstruire l'édifice de la plus ancienne » société humaine; qui ne voudrait s'associer à cette » noble entreprise! »

Veuillez accepter, monsieur, l'assurance de ma haute considération et de mon sincère attachement.

Paris, janvier 1833.

FRANÇOIS SALVOLINI.

(1) Le célèbre Peyron, de l'amitié duquel je m'honore, soutenu par la protection éclairée du Roi, travaille depuis quelque tems à l'impression d'un nouveau lexique de la langue copte, qu'il a lui-même rédigé; les études hiéroglyphiques y puiseront sans doute de grandes ressources.

# ERRATA

## DANS LA PREMIÈRE LETTRE.

Page 11, au lieu de (pl. I, n° 5), *lisez :* (pl. I, n° 1),

Page 13, au lieu de (hiérog., l. 11, *lisez :* (hiérog., l. 11),

Page 16, au lieu de : exprimé par ce mot, *lisez :* exprimé par le mot,

Page 20, au lieu de : ⲉⲣⲟⲩⲣ, *lisez :* ⲉⲣⲟⲩ

PL. II.

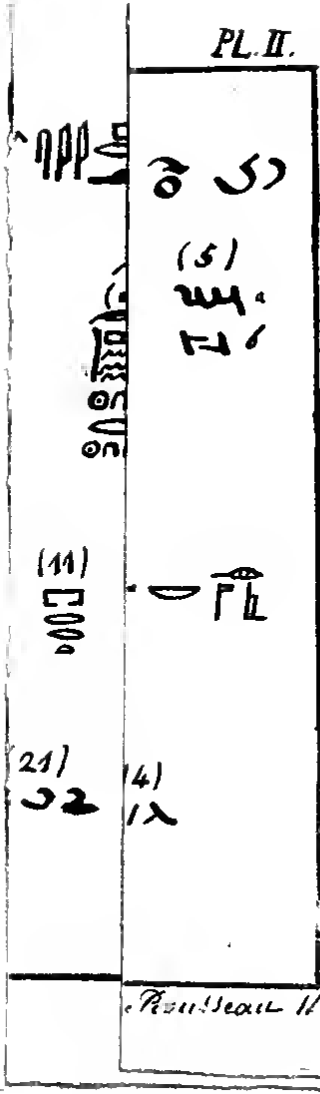


Digitized by Google

Digitized by Google